

CAP

Métiers de
la Coiffure

L'emploi

Le ou la titulaire du CAP Métiers de la Coiffure exerce des activités dans :

- Les salons de coiffure ;
- Les établissements de soin, de cure ;
- Les résidences d'accueil pour personnes âgées ;
- Les centres de loisirs de vacances ;
- Les studios photos, cinéma, télévision ;
- Les défilés de mode ;
- Les entreprises de production et de distribution de produits capillaires ;
- Les milieux du spectacle et de la mode ;
- La création de son propre salon, en étant titulaire du BP Coiffure

Le ou la titulaire du CAP Métiers de la Coiffure est un(e) professionnel(le) qualifié(e) pour :

- Les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe et de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine ou masculine ;
- L'accueil de la clientèle
- Le conseil et la vente de service et de produits.

Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Conception graphique : Agence Sensorielle - Photos © Shutterstock - Freepik - AdobeStock

Joseph Wresinski
LYCÉE PROFESSIONNEL

10 Rue Valentin Haüy
49000 Angers
02 52 09 41 01

contact@lyceejosephwresinski.fr

www.lyceejosephwresinski.fr



CAP

Métiers de
la Coiffure

Joseph Wresinski
LYCÉE PROFESSIONNEL

Pour qui ?

- Elève sortant de 3^{ème} de Collège ou 3^{ème} Prépa Métiers
- Elève sortant de classe de 2^{nde} ou de 1^{ère} de toutes sections
- Selon le parcours du jeune, formation en 1 ou 2 ans

Les qualités requises

Le (la) coiffeur/coiffeuse agit dans le respect du bien-être et du confort de sa clientèle dans le but d'entretenir et d'embellir la chevelure.

Il (elle) adopte une présentation soignée, ainsi que des attitudes civiques et professionnelles, dont :

- L'écoute,
- La courtoisie,
- L'empathie,
- La discrétion.

Les enseignements

La formation peut être suivie sous statut scolaire, mais également sous statut d'apprenti ou par le biais de la formation continue.

En centre de formation

Enseignement général commun à tout CAP

(Français Histoire Géographie ; Enseignement moral et civique ; Mathématiques et Physiques Chimie ; Langue vivante ; Arts appliqués et culture de l'art ; EPS)

Enseignement professionnel :

- **Pôle 1** Réalisation de prestations de coiffure (coupe homme/femme ; couleur/effets de couleur ; mise en forme durable et temporaire)
- **Pôle 2** Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise.

Mais aussi :

- Participation à la gestion des stocks
- Participation à l'organisation et au rangement du salon
- Gestion des rendez-vous
- Conseil clientèle
- Participation à un institut pédagogique clientèle ou prestation de services auprès d'associations ou d'EHPAD
- Des heures de co-intervention avec l'enseignement de français
- Des heures de co-intervention avec l'enseignement de mathématiques
- 1 à 2 heures pour le chef d'œuvre (en fonction du projet envisagé)

En milieu professionnel

- 12 semaines de période de formation en entreprise réparties sur les 2 années de formation dans tout type de salons de coiffures indépendants ou franchisés, hors salons itinérants et entreprises de coiffure à domicile.
- La formation en milieu professionnel est obligatoire pour la présentation de l'examen.



Poursuite d'études

Le CAP, diplôme de niveau 3, permet l'entrée dans le métier grâce à l'acquisition des compétences professionnelles dites « de base ». Il vise soit l'insertion immédiate dans la vie active, soit une poursuite d'étude en :

- Brevet Professionnel « Coiffure »
- Mentions complémentaires diverses (en 1 an) : MC Coiffure coupe couleur
- Et éventuellement en 1^{ère} Baccalauréat professionnel Métiers de la Coiffure

